

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201208-CC_174_2020-DE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 8 décembre 2020</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 4</p> <p>N° CC 174/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 2 décembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI.</p> <p>Suppléant : Dominique REY.</p> <p>Absents : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANISME – Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-1-1,
Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt émis par la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 16 juillet 2020,

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de « Politique du logement et du cadre de vie, pour les actions d'intérêt communautaire ».

Le Président rappelle l'objectif du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) est de permettre une accélération du rythme des rénovations énergétiques performantes et de lutter contre la précarité énergétique, le changement climatique et la pollution atmosphérique. Un tel programme a un impact majeur sur l'activité du secteur du bâtiment, l'amélioration de la qualité du bâti existant et la création d'emplois locaux durables par les artisans et les TPE/PME du territoire.

Le Président ajoute que le SPPEH va bien au-delà de ce que peut proposer un Espace Info Énergie (EIE). Il s'agit de proposer aux ménages un parcours global d'accompagnement à la rénovation énergétique intégrant toutes les étapes, du conseil à la réalisation des travaux, mais aussi des solutions de financement (62 aides différentes ont été identifiées). Il s'appuie sur le savoir-faire de tous les partenaires du logement, de l'énergie et de la construction. Ce service s'adresserait également aux locaux du petit tertiaire (- de 1000 m²) et pourrait accompagner et structurer l'intervention des professionnels de la rénovation des bâtiments.

Le Président souligne que l'objectif est de susciter 4000 chantiers/an de rénovation en Haute-Savoie.

Il se construit dans un partenariat financier et technique associant l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Départements et les intercommunalités volontaires.

Le Président rappelle que la Région a lancé à cet effet, un appel à manifestation d'intérêt auprès des Départements et des Intercommunalités pour le portage du SPPEH.

En concertation avec les intercommunalités, le Département a travaillé à une candidature qu'il porterait pour la Haute-Savoie. Il recruterait les prestataires qui interviendraient pour le compte des intercommunalités (opérateurs, communication) qui n'en n'ont pas, chaque EPCI payant sur la base du nombre d'actes métiers réellement réalisés sur son territoire. Il assurerait la coordination avec la Région notamment la gestion financière, le service technique et son amélioration progressive. Il garantirait la gouvernance à travers un Comité technique et un Comité de pilotage ainsi que l'animation du réseau des EPCI, tout ceci dans le respect des organisations déjà mises en place par certains EPCI.

Le Président indique que, pour le financement, l'État a créé un programme de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) de financement du SPEEH pour la période 2019-2024, qu'il est porté par l'ADEME et instaure un mode de financement à l'acte métiers (par exemple, un appel téléphonique = 4€ reversés). Il informe que la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est déclarée comme porteur associé du SPPEH et collectera les nombres d'actes à l'échelle régionale pour les valoriser auprès de l'ADEME avant de les redistribuer aux territoires. Il précise cependant que ces contributions ne devraient pas permettre de financer la totalité de ce service public estimé sur la Haute-Savoie à 1 200 000 €/an. Il ajoute donc que des cofinancements du Département et des intercommunalités seront donc nécessaires et que ce reste à charge d'environ 420 000 € sera réparti entre le Département et les intercommunalités, à parts égales.

Le Président indique que la mise en œuvre du SPPEH est prévue pour le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans et celle du service effectif au 1^{er} mai 2021. Aussi, au regard des politiques de transition énergétique, d'habitat et de solidarité territoriale que la Communauté de communes Usse et Rhône porte, il est proposé :

- De s'associer à la candidature portée par le Département de la Haute-Savoie en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- De cofinancer à part égale avec le Département le reste à charge du coût du service.

Au regard de sa population, le Président estime le coût de financement du service aux alentours de 5 500 € et que celui-ci sera à affiner ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

DECIDE de s'associer à la candidature Haute-Savoie portée par le Département pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).

AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

APPROUVE le principe de cofinancement proposé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification